

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 16 mars 2021

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 16 mars deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jeanne BECART, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, , Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

**Avaient donné procuration** : Madame Jacqueline BELHOMME à Madame Jeanne BECART, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Lamy KIROUANI à Madame Catherine DESPRES.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Etienne FILLLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI (en audioconférence), représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2020-4 du 16 juin 2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°2021-10 du 16 mars 2021 approuvant le compte de gestion 2020 ;

Vu la délibération n°2021-11 du 16 mars 2021 approuvant le compte administratif 2020 ;

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et que le solde peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté et/ou en une dotation complémentaire en réserve ;

Constatant que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants (en euros) :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-7 730 370.62		6 730 955.41	-999 415.21
Fonctionnement	38 510 487.02	-8 299 008.98	3 213 734.21	33 425 212.25
Total	30 780 116.40	-8 299 008.98	9 944 689.62	32 425 797.04

Constatant que le résultat de la section d'investissement sur l'exercice 2020 fait apparaître un besoin de financement de 1 714 689.78 euros (dont 715 274.57 euros afin de couvrir le solde des restes à réaliser) ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020, soit + 33 425 212.25 euros :

- à la couverture du besoin de la section d'investissement pour 1 714 689.78 euros sur le compte 1068,
- en excédent de fonctionnement reporté pour 31 710 522.47 euros sur le compte 002.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne

